



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

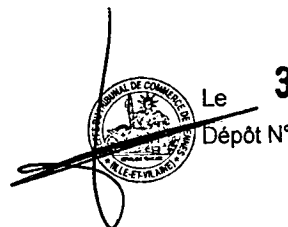
Numéro de gestion : 2005 B 01708

Numéro SIREN : 485 340 483

Nom ou dénomination : MB AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2016 sous le numéro de dépôt 11547

SARL MB AUDIT
SARL AU CAPITAL DE 4 500 €
SIEGE SOCIAL : 23, Rue Bernard Palissy 35000 Rennes
RCS RENNES B 485 340 483



Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 22 OCTOBRE 2016

Le 22 Octobre 2016 à 19 Heures

Les associés de la SARL MB AUDIT, SARL au capital de 4 500 € dont le siège social est à Rennes (35000) – 23, Rue Bernard Palissy, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour délibérer de l'ordre du jour suivant

1°) Constat de cessions de parts sociales entre associés,

2°) Modification de l'article 7 des statuts,

3°) Pouvoirs à conférer en vue des formalités

Monsieur TRAVERS Roland préside l'assemblée. Il constate que

- M. Roland TRAVERS	détenant	2	parts du capital
- Monsieur Marc DARIEL	détenant	75	parts du capital
- Madame Khadija ROULLE	détenant	75	parts du capital
- EURL Financière CLVMT	détenant	298	parts du capital

Représentée par Mr TRAVERS Roland

Total des parts des associés présents soit 450 parts.

L'assemblée est présidée par Monsieur TRAVERS gérant.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence,
- le double des lettres de convocation et les accusés de réception,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis par la loi ont été envoyé aux associés au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée. Les associés reconnaissent la validité de la convocation.

Lecture est donnée du rapport du gérant

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Marc DARIEL, de céder les 75 parts de la société lui appartenant, numérotées 376 à 450 à l'Eurl Financière CLVMT, associée, autorise cette cessions,

conformément à l'article 10 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

La collectivité, en suite de la résolution précédente, décide, suite à la réalisation effective des cessions de parts autorisées et de son opposabilité à la société MB Audit, que l'article 7 des statuts sera de plein droit remplacé par le texte ci-après dès remise à la gérance d'une copie de la cession à la société.

ARTICLE 7 -Capital social – Répartition des parts

Le capital social est fixe a la somme de QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS (4 500 Euros)

Il est divisé en QUATRE CENT CINQUANTE PARTS (450) de 10 Euros chacune, numérotées de 1 à 450, intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

✓ Monsieur Roland TRAVERS à concurrence de Deux parts numérotées de 1 à 2 ci	2 parts
✓ La société FINANCIERE CLVMT à concurrence de Trois cent soixante-treize parts numérotées de 3 à 300 et 376 à 4050, ci	373 parts
✓ Madame Khadija ROULLE à concurrence de Soixante-quinze parts numérotées de 301 à 375, ci	75 parts

Total des Parts Sociales	450 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant les présentes délibérations en vue de toutes formalités, dépôt devant être effectuées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par la gérance et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

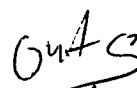
Signatures

Roland Travers

Financière CLVMT

Représentée par Roland Travers

Khadija ROULLE



Contrat de cession de parts sociales

Les soussignées

- Monsieur DARIEL Marc, Expert-comptable, né le 27 Février 1960 à Rennes (35) demeurant 4 Pointe de la Porte, le Becquet de Digosville, 50110 Disgoville, célibataire d'une part,

- EURL FINANCIERE CLVMT, EURL au capital de 550 000 €, dont le siège social est 23, rue Bernard Palissy 35000 Rennes, immatriculée au RCS de Rennes sous le N° 798 174 140, et représentée par Monsieur Roland TRAVERS, gérant de la société, d'autre part,

Ont, préalablement à la cession de parts, objet des présentes, exposé ce qui suit:

Monsieur DARIEL Marc était titulaire de 75 parts sociales de 10 € chacune, portant les numéros 376 à 450, sur les 450 parts composant actuellement le capital de la société MB Audit, société à responsabilité limitée au capital de 4 500 €, dont le siège social est à Rennes 35000, 23, rue Bernard Palissy. Ladite société, constituée suivant acte sous seing privé en date du 23 novembre 2005 enregistré et publié, dont le numéro d'identification est 485 340 483, RCS Rennes.

Monsieur DARIEL Marc était propriétaire de ces parts pour les avoir acquises lors de la souscription.

Ceci étant exposé, il est passé à la cession de parts, objet des présentes.

Cession de parts

Monsieur DARIEL Marc cède et transporte, par les présentes, sous les garanties habituelles de fait et de droit, à l'EURL FINANCIERE CLVMT, qui accepte, les 75 parts de 10 € chacune, numérotées de 376 à 450 inclus, dont il est titulaire dans la société MB Audit

Ces parts sont entièrement libérées.

Propriété - jouissance

L'EURL FINANCIERE CLVMT sera propriétaire des parts cédées ci-dessus à compter du 15 octobre 2016 et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés auxdites parts, soit en vertu des statuts de la société, soit en vertu de la loi.

L'EURL FINANCIERE CLVMT aura seule droit à toute répartition de bénéfices ou de réserves qui pourrait être effectuée postérieurement à ce jour.

La propriété des parts cédées résulte des statuts et de ses modificatifs.

Nantissement

Les parts cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou mesure quelconque susceptible de

faire obstacle à la cession, réduire ou anéantir les droits du cessionnaire.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 120 € par part, soit au total 9 000 € pour les 75 parts cédées.

Ce prix est payé à l'instant par l'EURL FINANCIERE CLVMT à Monsieur DARIEL Marc qui le reconnaît et lui en consent bonne et valable quittance.

Agrément - dispense

Il est ici précisé que l'EURL FINANCIERE CLVMT est déjà propriétaire de parts sociales de la SARL MB Audit.

Dépôt de l'acte

Un original des présentes sera déposé, conformément à l'article 10 des statuts, au siège social de ladite société contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt; double de cette attestation sera délivré au cédant au plus tard dans un délai de 1 mois à compter des présentes. Passé ce délai sans qu'il ait été justifié auprès du cédant de ce dépôt, ce dernier procédera à cette formalité ou fera signifier par acte extrajudiciaire, aux frais du cessionnaire, la présente cession.

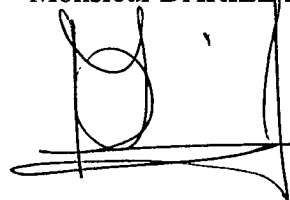
Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original des présentes en vue de cette formalité, ainsi que pour le dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Fait à Rennes le 15 Octobre 2016 en 7 exemplaires

EURL FINANCIERE CLVMT
Représentée par Mr Roland TRAVERS



Monsieur DARIEL Marc



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES RENNES EST
Le 19/10/2016 Bordereau n°2016/2 623 Case n°33 Ext 13241
Enregistrement : 155 € Pénalités :
Total liquidé : cent cinquante-cinq euros
Montant reçu : cent cinquante-cinq euros
L'Agent administratif des finances publiques

Hervé TALLEC
Agent administratif principal
des finances publiques



MB AUDIT

Société à
Responsabilité
Limitée Au capital
de 4.500 Euros

Siège social: 23 Rue Bernard Palissy -35 000 RENNES

R.C.S. RENNES 485 340 483

STATUTS MIS A JOUR LE 22 OCTOBRE 2016

*Copie certifiée conforme
le 22/10/2016*

- Statuts constitutifs : 23 novembre 2005, SIE RE N NES EST 30/11/ 2005 Bordereau n°2005/2 630 Case n°13
- Statuts mis à jour suite aux assemblées générales du 7 juillet 2012, du 10 février 2014 et du 22 octobre 2016
- Article modifié : capital social